

COVID-19 - PNEUMOLOGIE-ORL - PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT NÉCESSITANT UN ACTE INVASIF DES VOIES AÉRIENNES

Adaptation des recommandations au 08-10-2021

À mesure que l'épidémie progresse, le risque de prendre en charge des patients porteurs du CoVID-19 devient important et les recommandations ont été adaptées pour protéger les professionnels lors d'actes invasifs des voies aériennes (bronchoscopie, laryngoscopie, excision d'abcès, extraction de corps étrangers). Ces mesures recommandées par l'Office du médecin cantonal, s'appliquent à tous les pneumologues et ORL ambulatoires et hospitaliers

MESURES GÉNÉRALES EN PNEUMOLOGIE OU EN ORL

1. Mesures générales

- Informer les patients par courrier qu'il n'est pas opportun de se déplacer en présence de symptômes compatibles avec une infection au CoVID-19 (malaise, fatigue, fièvre, toux, difficulté à respirer...)
- Envisager de repousser tous les contrôles non urgents.
- Mettre à disposition de la solution hydro-alcoolique pour les patients.
- En cas de signes cliniques d'infection respiratoire, l'indication à l'examen doit être rediscutée.
- Pour les patients hospitalisés en soins intensifs, l'examen doit être réalisé (sauf exception) dans le service.

2. Prise en charge d'un patient asymptomatique

- Évaluer l'état clinique du patient.
- Si absence de symptômes infectieux compatibles avec une infection au CoVID-19, procéder à l'examen en respectant les mesures suivantes :

a) Matériel de protection lors de tout acte invasif des voies respiratoires

- Masque II ou IIR à porter par le médecin et la personne qui assiste
- Surblouse qui peut être réutilisée dans les 24h si non souillée et si stockée suspendue sur un statif (côté externe vers l'extérieur).
- Gants à usage unique.
- Lunettes de protection à usage unique ou réutilisables; si lunettes réutilisables doivent être désinfectées après chaque utilisation et conservées à l'abri de la poussière (sachet plastique, enveloppe, etc).
- Solution hydro-alcoolique.

b) Procéder à une désinfection des mains avant et après tout manipulation du matériel de protection

c) Prise en charge de l'environnement

- Désinfection minutieuse de toutes les surfaces avec le produit nettoyant/désinfectant usuel.

d) Retraitement des dispositifs médicaux et de l'équipement

- Nettoyage/désinfection selon les procédures usuelles.
- Une attention particulière est à apporter aux claviers et écrans.

e) Déchets

- Elimination des déchets selon les filières usuelles.
- Déchet de type A (urbains) tout le matériel non coupant/ tranchant.
- Déchet de type B2 (coupant/tranchant) dans un safe-box homologué.

3. Prise en charge d'un patient confirmé CoVID-19



- Faire mettre un masque au patient dès son arrivée au cabinet et l'installer directement dans la salle d'examen.
- Limiter le nombre de personnes présentes et les va et vient inutiles.
- Port de la tenue de protection (masque FFP2 pour l'opérateur et la personne qui assiste le cas échéant, surblouse, lunettes de protection, gants) pendant l'examen selon les modalités citées plus haut.
- Ventiler la salle d'examen pendant 15 minutes au minimum.

Pour la prise en charge des professionnels avec des symptômes compatibles avec CoVID-19, se référer à la [recommandation générale \(https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0\)](https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0).

Voir également :

- [Recommandations générales CoVID-19 \(https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0\)](https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0)

PIÈCE(S) JOINTE(S):

-  [information aerosol EMS \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/information%20EMS%20-%20CC\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/information%20EMS%20-%20CC)
-  [Ligue Pulmonaire - Coronavirus Info maladies des poumons des voies respiratoires \(MAJ 120420\) \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/PJ_LiguePulmonaire_200412_Coronavirus_Info_maladies_des\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/PJ_LiguePulmonaire_200412_Coronavirus_Info_maladies_des)

Dernière mise à jour le 17/02/2022